



L'an deux mille vingt-quatre le 26 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à la maison du sel à Haraucourt, après convocation légale du 19 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – MME FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - M. GUEZET Philippe
Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – Mme CLEMENT Paulette - M. GAY Gérard –M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick -M. COLOMBI Philippe – M. MEVELLEC Mickaël- M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc - M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali
M. VINCENT Yvon

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe
M. FRANCOIS Vincent à Mme CHERY Chantal – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à
M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. CERUTTI Alain à M. BASTIEN Claude

Excusé(s) : M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -M. JOLY Philippe – Mme LORETTE
Delphine – Philippe Bernard – Mme Véronique SCHEFFLER – M. MEVELLEC Mickaël

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : **37 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 30

Pouvoirs : 7

Excusés : 7

Votants : 37

Date d'affichage : 2 octobre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 35

Contre :

Absentions : 2

SCOLAIRE

22/09/2024

**Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes -
approbation de l'avenant n°2 – Lot 2 Gros oeuvre**

Claude THOMAS, président, rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 à l'entreprise SDM construction – lot 2 Gros oeuvre, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes,

Objet du présent avenant :

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

Le marché prévoyait dans le DPGF du lot 2 une quantité de gros béton de 168.12 m3.

Un problème de profondeur du niveau d'assise au bon sol a nécessité une surconsommation de gros béton par rapport à la quantité prévisionnelle.

Cette surconsommation de 82.98 m3 (déduction faite des coefficients de surconsommation) a engendré un montant supplémentaire de 17 425.80 € HT.

Nouveau montant

Montant initial des travaux

350 000.00 € HT

Rappel de l'avenant 1

0.00 € HT

(modification du CCAP intégration Retenue de garantie)

Montant de l'avenant 2

17 425.80 € HT

Montant du marché

367 425.80 € HT

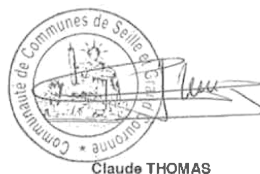
Les membres de la commission consultative MAPA réunie le 30 août 2024 ont donné un avis favorable pour cet avenant.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°2.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, 35 pour – 2 abstentions

- **Approuve** l'avenant n°2 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 2 gros œuvre.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°2 présenté.



Claude THOMAS
2024.10.03 09:17:50 +0200
Ref:7310706-10964187-1-D
Signature numérique
le Président